

Comment préserver les espaces agricoles en montagne, en zone rurale, dans le périurbain ?

Rappel de nos engagements et priorités :

- Gérer de manière économe les sols
- Maintenir l'activité et les espaces agricoles
- Préserver les paysages pour mieux les
- Favoriser le « bien vivre » ensemble

Le Plan de Gestion de l'Espace Rural (PGER)

Le PGER est une démarche volontariste d'analyse stratégique du territoire entre plusieurs acteurs afin de répondre à une problématique locale de gestion de l'espace rural et agricole.

Définition

C'est un **outil d'aide à la décision en matière de gestion de l'espace rural** pour développer et soutenir les activités ayant une forte relation à l'espace rural et pour maintenir les paysages, l'environnement et le cadre de vie. Il doit être consulté lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, mais n'est pas un document opposable.

Mise en œuvre

• Champ d'application

Il s'applique à un territoire regroupant plusieurs communes.

• Procédure et contenu

Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité d'une structure intercommunale (lancement

de l'étude et choix du bureau d'études) qui mettra en œuvre les préconisations avec les communes.

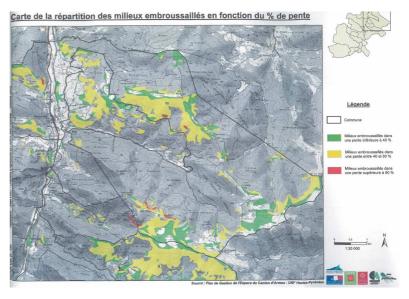
Réalisation d'une étude préalable

Cette étude porte sur l'environnement et l'agriculture en prenant en compte l'évolution des paysages et les attentes des acteurs locaux.

Elle est ponctuée par des réunions de concertation avec le public et débouche sur un programme d'actions.

La méthodologie repose sur 3 étapes :

- le diagnostic du territoire, (cicontre extrait du diagnostic du PGER d'Arreau)

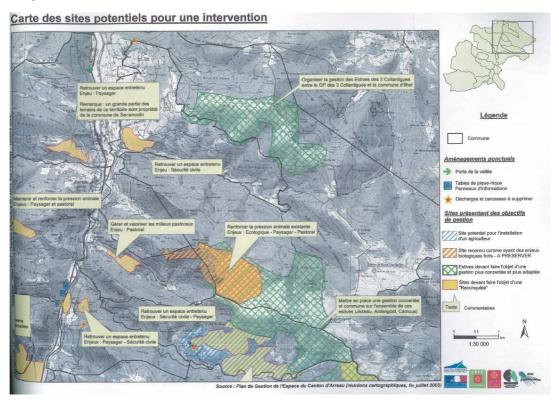


- l'animation du territoire,
- des travaux de cartographie.

Élaboration du plan de gestion

Ces 3 étapes permettent de définir des objectifs de gestion de l'espace rural de proposer une liste d'actions répondant aux objectifs.

Le **PGER** constitue 1e document final qui détaille les actions par secteur. une échelle opérationnelle. (extrait ci-contre PGER d'Arreau)



Atouts / Faiblesses

Atouts

- Le PGER initie une réflexion de gestion de l'espace à l'échelle d'un territoire rural et agricole qui peut déboucher par la création d'un plan local d'urbanisme intercommunal.
- Le PGER a le mérite de permettre la participation active et la compréhension du territoire par tous les acteurs. La concertation avec les élus, la profession agricole et les associations de protection de la nature est essentielle pour identifier les enjeux et les priorités de gestion de l'espace rural.
- L'appropriation de ce document par les élus et les habitants est la principale condition d'une véritable réussite de mise en œuvre.
- Les propositions seront mises en œuvre avec les acteurs directement concernés (élus, agriculteurs, ...).

Faiblesses

- Le PGER n'est pas un document d'urbanisme opposable aux tiers.
- Le PGER doit être porté et défendu par les décideurs locaux dans les documents d'urbanisme, mais aussi en terme de mise à disposition de moyens financiers.

Pour aller plus loin

Consulter le site Internet du conseil général du Haut Rhin http://www.cg68.fr/environnement/plan-de-gestion-de-lespace-rural-et-periurbain-gerplan.html PGER du canton d'Arreau (octobre 2003)

Contact

DDT 65, Service Urbanisme Foncier Logement Bureau Aménagement et Planification Territoriale 3 rue Lordat, BP 1349, 65013 TARBES cedex